

23 septembre 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport de la Zone franc 2003

Le Secrétariat du Comité monétaire de la Zone franc, assuré par la Banque de France, vient de publier le rapport annuel de la Zone franc pour l'année 2003. Ce rapport fait le point sur les évolutions économiques et financières des pays membres de la Zone franc durant l'exercice écoulé¹.

La version électronique du rapport est disponible en ligne sur Internet (<u>www.banque-france.fr</u> / zone franc).

Une croissance économique qui se consolide, reflet notamment du fort développement de la production pétrolière en Afrique centrale et de la bonne résistance aux effets de la crise ivoirienne en Afrique de l'Ouest

En 2003, dans un contexte marqué par une reprise de la croissance économique internationale, les pays africains de la Zone franc (PAZF) ont bénéficié d'une accélération de l'activité. Le taux de croissance de leur PIB réel s'est inscrit à + 3,5 %, contre + 2,7 % en 2002. Ce résultat masque cependant une évolution contrastée, caractérisée par une accélération de l'activité en Afrique de l'Ouest et le maintien, à un niveau élevé, de la croissance en Afrique centrale. La Zone franc a ainsi enregistré une performance identique à celle de l'Afrique sub–saharienne dans son ensemble en 2003, assortie d'une stabilité du cadre macroéconomique supérieure à celle des autres pays du continent, en matière de prix notamment.

Les PAZF ont profité d'une amélioration des termes de l'échange en 2003, grâce à l'orientation favorable des cours mondiaux des principaux produits d'exportation. Cette tendance a été soutenue dans les pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC) par la fermeté des cours du pétrole. Dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest—africaine (UEMOA), la progression des termes de l'échange a résulté, pour l'essentiel, de l'augmentation des cours du café et du coton ; en outre, les cours du cacao se sont maintenus à un niveau encore relativement élevé.

En 2003, le taux de croissance du PIB réel des pays membres de l'<u>UEMOA</u> s'est établi à 3,1 %, en augmentation par rapport à 2002 (1,5 %). Les performances économiques des pays membres de l'Union ont bénéficié d'une pluviométrie très favorable et ont reflété une bonne résistance aux effets de la crise socio—politique en Côte d'Ivoire (RCI).

La croissance économique de la zone CEMAC en 2003, en très légère décélération par rapport à 2002, est

¹ La Zone franc comprend quatorze pays africains et un pays situé dans l'Océan Indien. Huit d'entre eux composent l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA): Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Six autres constituent la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC): Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale et Tchad. Enfin, la Zone franc comprend également l'Union des Comores.

restée soutenue (+ 4,1 %). Cette croissance a bénéficié du dynamisme des économies équato-guinéenne (+ 13,6 %) et tchadienne (+ 11,9 %), portées par la forte expansion des activités pétrolières. Le Tchad, nouvelle économie pétrolière de la sous-région, dispose de réserves estimées à 160 millions de tonnes et la production, qui a commencé au dernier trimestre 2003, devrait atteindre un rythme d'environ 11 millions de tonnes par an à compter de l'année 2004.

Les <u>Comores</u> ont enregistré une croissance du PIB réel de 2,9 % en 2003, en légère hausse par rapport à 2002 (2,4 %). L'évolution économique a continué d'être affectée par le conflit de compétences entre l'Union et les gouvernements des trois îles, qui a cependant fait l'objet en décembre 2003 d'un Accord de transition.

Le taux d'investissement des PAZF (23,6 % du PIB) reste supérieur à celui du reste de l'Afrique (20,4 %). Toutefois, en zone CEMAC, l'investissement est fortement influencé par sa composante pétrolière, dont les effets d'entraînement à moyen et long terme sur le développement économique local sont moins prononcés.

Une inflation toujours maîtrisée

Dans un environnement instable, marqué par des crises persistantes dans certains pays de la Zone (Côte d'Ivoire, Centrafrique), les PAZF sont parvenus à maintenir une relative stabilité du cadre macroéconomique. Ainsi, malgré la crise ivoirienne, la hausse des prix s'est nettement ralentie en <u>UEMOA</u> (+1,3 % en 2003, après +2,9 % en 2002). En <u>CEMAC</u>, malgré la vigueur de la demande favorisée par les effets d'entraînement des chantiers pétroliers, le taux d'inflation a également reculé (1,3 % en 2003, contre 3 % en 2002). Dans les deux cas, la décélération de l'inflation s'explique, notamment, par l'amélioration de l'offre de produits alimentaires résultant des bonnes récoltes des campagnes agricoles 2002/2003 et 2003/2004. A l'inverse, aux <u>Comores</u>, les tensions inflationnistes se sont accentuées, en liaison avec de fortes hausses des prix de l'énergie et des transports : le taux d'inflation s'est ainsi élevé à 4,2 % en 2003, contre 3,3 % en 2002.

Comme en 2002, ces résultats contrastent fortement avec le taux d'inflation moyen observé en 2003 en Afrique subsaharienne (13 %). Les performances de la Zone franc en matière d'inflation s'inscrivent en outre dans la durée : sur la période 1998–2003, le taux d'inflation annuel moyen a été de 2,3 % en UEMOA et de 2,1 % en CEMAC, alors que ce taux a dépassé 14 % pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

Cette inflation, substantiellement plus faible que celle de l'Afrique sub-saharienne, est d'abord le résultat de l'ancrage nominal des francs CFA et comorien à l'euro, les PAZF réalisant près de la moitié de leurs échanges commerciaux extérieurs avec la zone euro. Les PAZF bénéficient ainsi de la politique de stabilité des prix menée au sein de la zone euro qui tend à limiter la hausse des prix des importations qui proviennent de cette zone. En outre, l'appréciation de l'euro en 2003 a contribué à réduire le coût des importations, notamment énergétiques.

Une évolution contrastée des finances publiques : amélioration dans certains pays de la CEMAC, tensions accrues en UEMOA.

S'agissant des finances publiques, l'année 2003 s'est soldée par une hausse marquée de l'excédent budgétaire des États de la <u>CEMAC</u> (4,2 % du PIB, contre 1,5 % en 2002). Cette évolution globale est le résultat d'une légère augmentation des recettes, mais surtout d'un fort recul des dépenses, le service de la dette ayant été allégé du fait de la dépréciation du dollar vis—à—vis du franc CFA et des annulations de dette dans le cadre de l'initiative PPTE. Toutefois, de nouveaux arriérés de paiement extérieurs ont été accumulés par quatre des six États de la CEMAC. Au sein de l'<u>UEMOA</u>, la situation des finances publiques s'est caractérisée, en 2003, par un accroissement modéré du déficit (2,3 % du PIB, contre 2,0 % en 2002), résultant d'une accélération des dépenses courantes, alors que les investissements publics ont baissé. Les dépenses courantes ont connu un accroissement prononcé en Côte d'Ivoire du fait de la crise qui a, en outre, conduit à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement internes et externes. Les tensions exercées sur les comptes publics se sont traduites par le non—respect, dans la plupart des Etats, des critères de convergence communautaires.

Des réformes structurelles qui progressent à un rythme variable selon les pays

En <u>UEMOA</u>, l'intégration régionale s'est poursuivie dans le domaine de la réforme des systèmes et des moyens de paiement, afin de promouvoir des procédés modernes et sûrs en matière de transactions financières : le démarrage effectif du nouveau système de règlement et de paiement est prévu pour 2004. Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux, un projet de loi uniforme a été approuvé le 20 mars 2003. Cette loi a été adoptée par le Sénégal et le Niger au premier semestre 2004. Dans les autres États de l'Union, le processus d'adoption est en cours.

En <u>CEMAC</u>, un règlement communautaire visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a également été adopté, le 28 mars 2003. Par ailleurs, le projet de bourse régionale (BVMAC) a continué de progresser après la tenue, le 27 juin 2003, de son assemblée générale constitutive avec la souscription au capital de sociétés originaires de cinq des six pays de la CEMAC. Les premières cotations sont prévues pour 2005. Parallèlement, la bourse de Douala (Douala Stock Exchange–DSX) a été inaugurée le 25 avril 2003 ; les premières cotations pourraient avoir lieu au second semestre 2004.

Les processus de privatisations ont souvent marqué le pas en 2003, même si des progrès sont attendus en 2004

Des perspectives plutôt favorables pour l'exercice 2004

S'agissant des perspectives conjoncturelles, les tendances à l'œuvre en 2003 devraient se prolonger, favorisées par la reprise de l'économie mondiale et l'orientation favorable des cours des matières premières. En <u>UEMOA</u>, l'accélération de l'activité devrait se confirmer et atteindre 4,2 % en 2004, selon la BCEAO. La normalisation de la situation politique en Côte d'Ivoire conditionnera néanmoins le retour à une croissance plus soutenue et durable. La tendance au ralentissement de la hausse des prix devrait se confirmer dans tous les pays de l'Union, grâce à l'augmentation de l'offre de produits vivriers résultant de conditions climatiques favorables. Ainsi, la hausse des prix à la consommation ne devrait pas dépasser 2 %.

En ce qui concerne la zone <u>CEMAC</u>, les perspectives économiques demeurent globalement favorables. La croissance devrait être soutenue par l'accroissement de la production et des exportations pétrolières, notamment en Guinée Équatoriale et au Tchad, et par le dynamisme de la consommation, tant privée que publique. La croissance du PIB, en termes réels, pourrait atteindre 7,9 %, selon la BEAC. L'essor de l'activité devrait être particulièrement important au Tchad (+ 38 %) et en Guinée Équatoriale (+ 24 %). Le relâchement des tensions inflationnistes devrait se confirmer, grâce à l'amélioration de l'approvisionnement en biens de consommation courante des grands centres urbains, et au renforcement de capacités de fourniture d'énergie électrique au Cameroun, au Congo et au Tchad. Dans ce contexte, le taux d'inflation devrait s'élever à 1,2 % en moyenne annuelle en 2004.

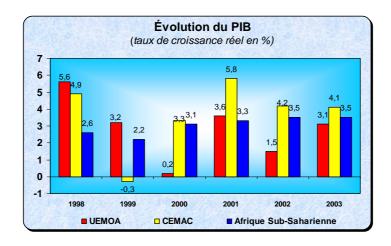
Pour plus de renseignements :

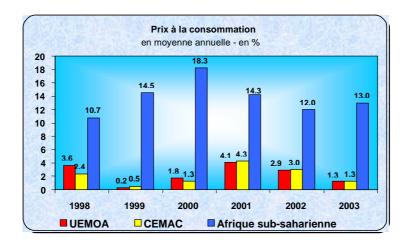
Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél.: 01 42 92 39 00 Télécopie: 01 42 60 36 82 Internet: http://www.banque-france.fr

Principaux indicateurs économiques							
		Croissance du PIB (en %)		Inflation (en %) *		Solde budgétaire (en % du PIB) **	
		2002	2003	2002	2003	2002	2003
	UEMOA	1,5	3,1	2,9	1,3	- 2,0	- 2,3
	CEMAC	4,2	4,1	3,0	1,3	1,5	4,2
	Afrique Sub-Saharienne	3.5	3.5	12.0	13.0	- 2.7	- 2.3

^{*} Variation des prix à la consommation, en moyenne annuelle ** En base engagements, dons compris





Sources: Banques centrales, FMI

 $^{^2\,\}mathrm{Sur}$ la base des données disponibles à fin juillet 2004 (source : BCEAO, BEAC, FMI).